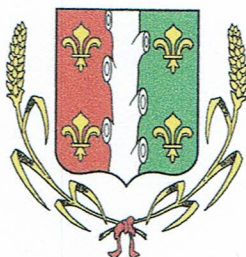


MAIRIE  
DE  
**G R È G E S**



Le conseil municipal s'est réuni le 6 octobre 2023 sous la présidence de monsieur Bertrand ARENT, maire de Grèges.

**DECISIONS PRISES :**

-Versement d'une subvention de 10 000€ à l'ASLG pour le paiement des salaires des personnels remplaçants.

**-Rétrocession 3F NORMANDIE/COMMUNE DE GREGES-Le Clos de la Maison Blanche**

Dans le cadre de la réalisation du programme de construction de 31 logements à GREGES-LE CLOS DE LA MAISON BLANCHE, il a été convenu que les voiries d'accès, les cheminements piétons, les réseaux enterrés, les places de stationnement et les bassins de rétention (surface globale de 5 177m<sup>2</sup>) seront rétrocédés, après achèvement, par 3F NORMANDIE à la commune de GREGES pour l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de 3F NORMANDIE.

Le Conseil Municipal approuve la rétrocession des parcelles à la commune et donne tous pouvoirs à monsieur le maire ou à un adjoint à l'effet de signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et notamment les actes de vente.

**-Location du bâtiment communal** (anciens ateliers) comprenant 4 pièces distinctes d'une surface totale de 104.5m<sup>2</sup>, situé rue Jongleuse, à monsieur Guillaume DUPUIS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour 6 ans. Le loyer mensuel d'un montant de 300€ sera payable d'avance, par voie de prélèvement automatique, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Le maire  
Bertrand ARENT

